



DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par les étudiants, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans un but strictement informatif, pédagogique ou éducatif.

Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique.

C'est pourquoi un accord, est nécessaire de votre part. Vous voudrez bien dans ce but, signer le document ci-dessous après l'avoir daté et porté la mention « lu et approuvé- Bon pour accord ».

Le Conseil de Direction,

✂ -----

Je soussigné(e).....étudiant(e) en classe de BTS Technico-Commercial à l'Institution Sévigé Saint Louis à Issoire, autorise l'établissement à utiliser les photographies, enregistrements sonores ou créations de moi-même pour une diffusion à des fins non commerciales et dans le but strictement informatif, pédagogique ou éducatif.

à Issoire, le
(Porter la mention « lu et approuvé » bon pour accord » et signer)